

12 **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

21 Numéro de dépôt: 84420043.6

51 Int. Cl.³: **D 06 F 59/02**

22 Date de dépôt: 12.03.84

30 Priorité: 14.03.83 FR 8304526

43 Date de publication de la demande:
19.09.84 Bulletin 84/38

84 Etats contractants désignés:
BE CH DE FR GB IT LI NL

71 Demandeur: Fournier, Georges
8 rue de l'Aubépine
F-42230 Roche la Moliere(FR)

72 Inventeur: Fournier, Georges
8 rue de l'Aubépine
F-42230 Roche la Moliere(FR)

74 Mandataire: Caradot, Patrice
MAISONNIER, CORNILLON, CARADOT 15 rue Albert
Premier B.P. 247er
F-42006 Saint Etienne Cédex(FR)

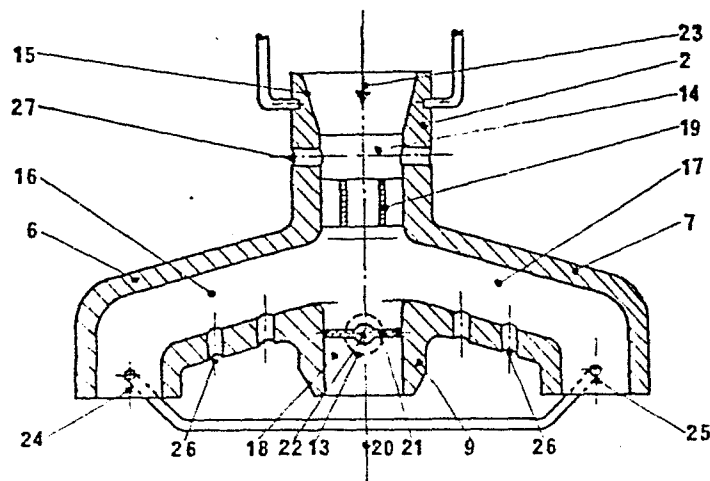
54 **Cintre chauffant pour vêtements.**

57 L'invention concerne un cintre chauffant pour vêtements, destiné à assurer le séchage de linge encore humide.
Un col central (2) comporte une canalisation intérieure (14) pouvant recevoir un sèche cheveux (4).
Des canalisations (16) et (17) débouchant aux extrémités

des branches latérales (6) et (7), ainsi qu'une canalisation (18) et des ouvertures (26) et (27) permettent de répartir l'air chaud soufflé sur un vêtement suspendu.

Application: séchage rapide de tout vêtement humide.

fig: 2



CINTRE CHAUFFANT POUR VETEMENTS

L'invention concerne un cintre chauffant pour vêtements, destiné à assurer le séchage de linge encore humide .

Il arrive fréquemment de constater au dernier moment, que des vêtements destinés à être portés immédiatement, ou à être rangés dans une valise
5 sont encore humides . Il est alors nécessaire de repasser le vêtement ou d'utiliser un autre vêtement .

On connaît des dispositifs utilisant des résistances électriques, tels que par exemple décrits dans le brevet français 1 540 372 .

Ces dispositifs sont peu satisfaisants du fait des problèmes de sécurité
10 posés par le linge humide . Par ailleurs, ils n'ont aucune fonction en tant que supports de vêtements .

Le dispositif selon l'invention a pour but de réaliser un cintre permettant de suspendre un vêtement quelconque, de réaliser un séchage rapide et efficace permettant d'éviter un repassage, et cela sans nécessiter
15 de moyen de chauffage électrique incorporé .

Pour parvenir à ce résultat, on a eu l'idée de réaliser un cintre creux permettant la distribution d'air chaud dans le vêtement suspendu, cet air chaud étant fourni par un dispositif existant, tel par exemple qu'un sèche cheveux .

20 Selon une caractéristique du cintre, selon l'invention, la partie centrale du cintre est formée d'un col ouvert avec une canalisation intérieure communicante avec des canalisations pratiquées dans les deux branches du cintre .

Selon une caractéristique supplémentaire du cintre, selon l'invention
25 les canalisations pratiquées dans les branches du cintre débouchent à l'extrémité de ces branches de façon à permettre l'évacuation de l'air chaud dans les manches du vêtement suspendu .

Selon une autre caractéristique du cintre selon l'invention, des ouvertures sont prévues dans les branches, communiquant avec les canalisations

prévues dans les branches, de façon à permettre l'évacuation de l'air chaud tout le long des dites branches du cintre, de préférence perpendiculairement à ces branches et vers le bas .

Selon une autre caractéristique du cintre, selon l'invention, la canalisation pratiquée dans le col central du cintre, débouche vers le bas du cintre, entre les deux branches .

Selon une autre caractéristique du cintre selon l'invention, des ouvertures sont prévues dans la canalisation pratiquée dans le col central du cintre et débouchant perpendiculairement à celui-ci .

10 Selon une autre caractéristique du cintre selon l'invention, un volet pivotant est placé à la base de la canalisation centrale, de telle sorte que l'air chaud provenant de la partie supérieure de cette canalisation puisse être dirigé soit en totalité vers les branches, soit sous le cintre .

15 Selon une autre caractéristique du cintre selon l'invention, des ailettes sont disposées verticalement dans la canalisation centrale de façon à diriger l'air chaud de façon préférentielle sous le cintre , lorsque le volet précédemment décrit est ouvert . Ces ailettes permettent également de retenir l'extrémité du sèche-cheveux .

20 Selon une autre caractéristique du cintre selon l'invention, le col central est prolongé sous les branches de façon à pouvoir s'adapter sur un piètement support .

Selon encore une autre caractéristique du cintre utilisé en combinaison avec ce piètement, celui-ci comporte une colonne creuse, sa canalisation centrale étant percée de trous permettant l'évacuation de l'air chaud à sa périphérie .

Selon une autre caractéristique du cintre selon l'invention, la partie supérieure de la canalisation centrale du cintre est tronc conique de façon à permettre l'adaptation de tous les types de sèche-cheveux .

30 Selon une autre caractéristique du cintre selon l'invention, une ou plusieurs barres sont prévues entre les extrémités des branches du cintre, de façon à pouvoir par exemple, suspendre un pantalon sous l'ouverture inférieure du col central . Une au moins de ces tringles débouche sous les ouvertures des branches et porte à ses extrémités des embouts destinés à maintenir des gances de jupes .

Selon une autre caractéristique de l'invention, un arceau mobile est placé à la partie supérieure du col . Les dimensions de cet arceau sont suffisantes pour permettre de suspendre le cintre à une tringle en ménageant l'espace nécessaire du sèche cheveux entre la partie supérieure

du col central et la tringle de suspension .

Selon encore une autre caractéristique du cintre selon l'invention, un crochet articulé est fixé à la partie supérieure de l'arceau pivotant .

Ce type de montage permet de porter aisément le cintre sur l'épaule,

5 l'ensemble étant éventuellement inséré dans une housse.

Les dessins annexés, donnés à titre d'exemples non limitatifs, permettront de mieux comprendre les caractéristiques du cintre selon l'invention .

La figure 1 est une vue en élévation du cintre selon l'invention, portant par exemple une chemise .

La figure 2 est une vue en coupe du cintre selon la figure 1, le volet pivotant étant représenté dans la position permettant à l'air chaud de s'évacuer par l'extrémité des branches latérales .

La figure 3 est une vue en coupe du cintre selon la figure 1, le volet pivotant étant représenté dans la position permettant à l'air chaud de s'évacuer par la base du col central .

La figure 4 est une vue du cintre selon l'invention, posé sur son piètement .

On a représenté sur la figure 1 le cintre (1) selon l'invention . Ce cintre (1) comporte un col ouvert central (2) pouvant recevoir l'extrémité (3) d'un sèche - cheveux (4) de type connu . Ce sèche - cheveux (4) est pourvu de son alimentation électrique (5) indépendante du cintre (1) . Le cintre (1) comporte également deux branches latérales (6) et (7) raccordées au col central (2) .

25 Au moins une barre (8) passant sous la partie inférieure (9) du col (2) peut relier les extrémités des branches (6) et (7) . Un arceau (10) est articulé à la partie supérieure du col (2) . Cet arceau (10) peut recevoir à sa partie supérieure un crochet (11) de préférence amovible .

On a également représenté une chemise, donnée à titre d'exemple de vêtement (12), pendue aux branches (6) et (7) du cintre (1) . pour la compréhension des figures ultérieures, on a également représenté le bouton (13) destiné à la commande du volet pivotant décrit précédemment .

On a représenté sur la figure 2 une vue en coupe selon AA (figure 1) du cintre (1) selon l'invention .

35 Le col central (2) comporte une canalisation intérieure (14) dont la partie supérieure (15) est évasée de façon à pouvoir recevoir de façon commode le sèche - cheveux (4) (non représenté) . Cette canalisation intérieure (14) communique avec des canalisations (16) et (17) pratiquées dans les branches latérales (6) et (7) et qui débouchent aux extrémités

de ces branches (6) et (7) . La canalisation intérieure (14) se prolonge par une canalisation intérieure (18) débouchant sous le cintre (1) .

A l'intérieur de la canalisation (14) se trouvent des ailettes (19) situées parallèlement à l'axe (20) des canalisations (14) et (18) .

- 5 A l'intérieur de la canalisation (18) se trouve un volet pivotant (21) articulé autour d'un axe (22) relié à un bouton (13) situé à l'extérieur de la partie inférieure (9) du col (2) .

Pour des raisons de commodité de réalisation, les canalisations (18) et (14) seront de préférence cylindriques et le volet pivotant (21) en
10 forme de disque de diamètre à peine inférieur à celui de la canalisation (18) .

Le volet (21) est représenté ici en position horizontale de façon à obturer la canalisation (18) . Dans ce cas, si l'air chaud est insufflé dans la canalisation (14) selon la flèche (23), cet air chaud passera
15 par les extrémités (24) et (25) des canalisations (16) et (17).

Selon une variante de réalisation du cintre (1) selon l'invention des ouvertures (26) peuvent également être pratiquées dans les branches latérales (6) et (7) entre les canalisations intérieures (16) et (17) et la périphérie des branches latérales (6) et (7) . Dans ce cas d'utilisation du volet (21), de l'air chaud sortira également par ces ouvertures (26) . On a également prévu des ouvertures (27) perpendiculairement au col (2), par exemple pour pouvoir sécher des cols de chemises. On a représenté sur la figure 3, le cintre (1) selon l'invention, avec le volet (21) positionné verticalement de façon à laisser le passage
20 libre dans la canalisation (18) . On comprend que dans ce cas là, l'air chaud arrivant selon la flèche (23) et guidé par les ailettes (19) ressort préférentiellement selon la flèche (28) à la partie débouchante de la canalisation (18) .

On comprend que si l'on suspend par exemple un pantalon (non représenté)
30 sur la barre (8) fixée aux extrémités des branches (6) et (7), celui ci sera séché rapidement par l'air chaud débouchant de la canalisation (18) .

On a représenté sur la figure 4, le cintre (1) selon l'invention, utilisé avec son piètement (29) . Celui-ci est constitué d'un socle (30) surmonté d'un tube (31), de préférence cylindrique . L'intérieur de ce tube
35 (31) peut recevoir la partie inférieure du col (9) du cintre (1) de façon que la canalisation (18) soit prolongée par le tube (31) . Celui ci est percé de plusieurs ouvertures (32) . On comprend ainsi que lorsque le volet (21) est positionné verticalement, l'air chaud arrivant selon la flèche (23) ressort selon la flèche (28) à l'intérieur du piète-

ment, puis selon les flèches (33) par les ouvertures (32). L'air chaud est ainsi réparti sur toute l'intérieur d'un vêtement (non représenté) pendu sur le cintre (1) posé sur le piètement (29).

Les avantages du cintre selon l'invention ressortent clairement des descriptions et des figures précédentes .

Le cintre selon l'invention permet de suspendre n'importe quel type de vêtement .

Il permet d'utiliser un sèche - cheveux de type connu, disponible de toute personne, y compris en voyage pour sécher un vêtement, et plus particulièrement, mais non exclusivement des chemises .

Ce séchage est réalisé sur un vêtement pendu, et permet donc d'éviter une opération de repassage .

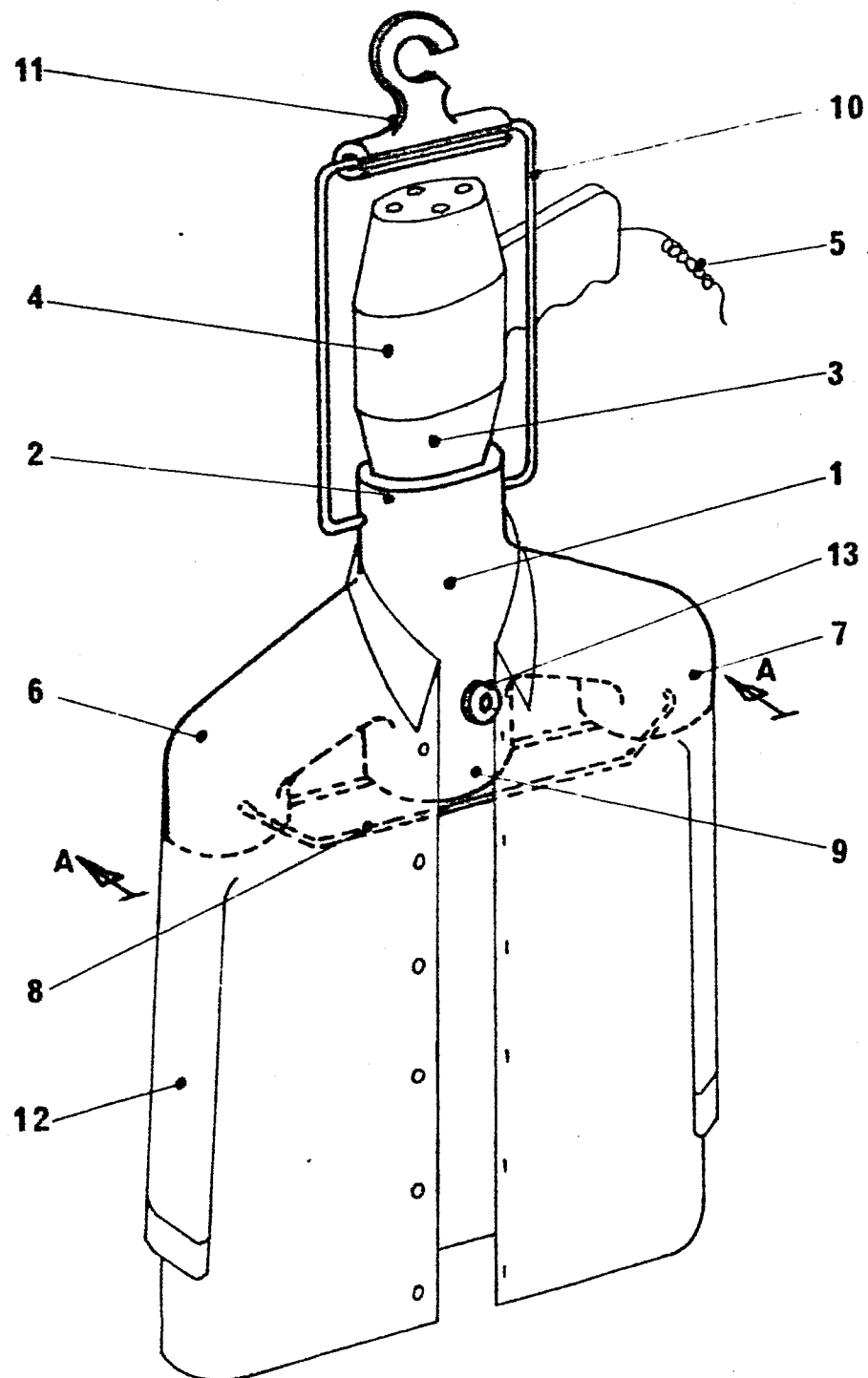
REVENDEICATIONS

- 1 - Cintre pour vêtements comportant un col central (2) et deux branches latérales de suspension (6) et (7), prévu pour réaliser le séchage rapide d'un vêtement humide, caractérisé en ce que le col central (2) est creux avec une canalisation (14) pouvant recevoir un appareil assurant un débit d'air chaud, des canalisations (16) et (17) dans les branches latérales (6) et (7) communiquant avec la canalisation (14) et tout en étant pourvues d'ouvertures qui permettent l'évacuation de l'air chaud .
- 2 - Cintre pour vêtements selon la revendication 1, caractérisé en ce que les canalisations (16) et (17) possèdent des ouvertures (24) et (25) situées aux extrémités des branches latérales (6) et (7) .
- 3 - Cintre pour vêtements selon la revendication 1, caractérisé en ce que des ouvertures (26) sont prévues entre les canalisations (16) et (17) et la périphérie des branches (6) et (7) du cintre .
- 4 - Cintre pour vêtements selon la revendication 1, caractérisé en ce que des ouvertures (27) sont prévues perpendiculairement à la canalisation (14) et débouchent à la périphérie du col (2) .
- 5 - Cintre pour vêtements selon la revendication 1, caractérisé en ce que la canalisation intérieure (14) est prolongée par une canalisation intérieure (18) débouchant sous le cintre (1) dans le prolongement du col central (2) .
- 6 - Cintre selon l'une quelconque des revendications 1 et 4, caractérisé en ce que des ailettes verticales (19) sont fixées dans la canalisation (14) de préférence au dessus de la zone de raccordement de cette canalisation (14) avec les canalisations (16) et (17) situées dans les branches latérales (6) et (7) .
- 7 - Cintre selon la revendication 4, caractérisé en ce qu'un volet obturateur pivotant (21) est situé dans la canalisation (18) .
- 8 - Cintre selon l'une quelconque des revendications 1 et 4, caractérisé en ce que la partie inférieure (9) du col central peut s'emboîter sur l'intérieur d'un tube (31), située dans un piètement support (29), comportant des ouvertures latérales (32) débouchantes sur la périphérie et communiquant avec le tube (31) .
- 9 - Cintre pour vêtements, selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il comporte un arceau articulé (10) fixé au col central (2) et permettant le passage d'un sèche-cheveux .
- 10 - Cintre pour vêtements, selon l'une quelconque des revendications 1 et 9, caractérisé en ce que à la partie supérieure de l'arceau (10) est articulé un crochet (11) .

11 - Cintre pour vêtements, selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'au moins une barre (8) est fixée entre les extrémités des branches latérales (6) et (7) pour recevoir par exemple un pantalon.

1/3

fig:1



2/3

fig: 2

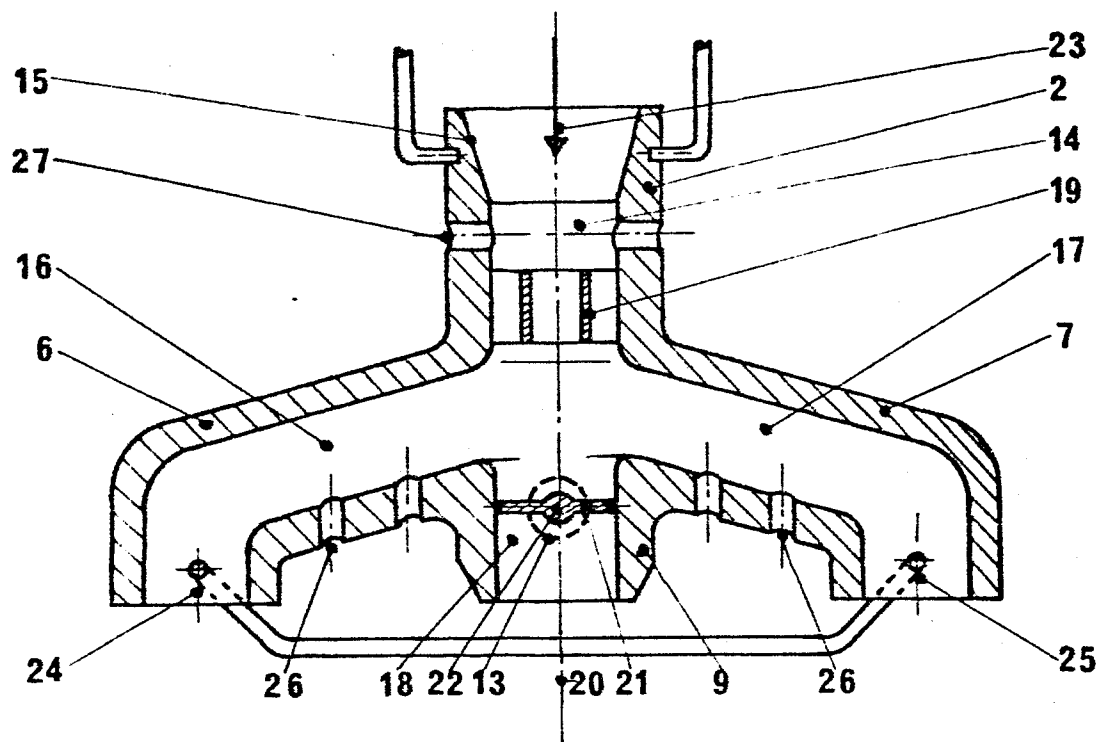


fig: 3

